



الجزائر

ALGERIA

67EME SESSION DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Président,

Dix-sept ans se sont écoulés depuis l'adoption de la déclaration et du plan d'action de
Beijing et trente et un ans depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur l'élimination

de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cependant, il faut continuer à

Assemblée représentent actuellement le taux de 31% contre 7% dans la Chambre sortante.

Cette volonté politique s'est traduite au plan institutionnel par la mise en place de plusieurs organismes et mécanismes, tels que le Conseil national de la famille et de la femme (2006), la Stratégie nationale pour la promotion et l'intégration de la femme (2008-2013) et son plan d'action (2010-2014), visant le renforcement des acquis fondamentaux des femmes

algériennes en matière de droits civils, politiques, économiques et socioculturels.

Les résultats de la mise en œuvre de toute cette stratégie passeront à travers les

indicateurs suivants :

Dans le domaine de l'éducation, les principes fondamentaux de la politique éducative de notre pays consacrent la garantie du droit à l'éducation et le caractère obligatoire de

On voudrait également souligner qu'en septembre 2017 à l'occasion de la présentation du

deuxième rapport dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (UPR) du Conseil des droits de l'homme, l'Algérie a accepté de mettre en œuvre la majorité des recommandations qui lui ont été adressées, entre autres, celles afférentes à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi qu'à la lutte contre toutes les formes de violence à son égard.

Question du Gouvernement pour donner toute leur place aux femmes dans la société traduit

la volonté de la l'Algérie de développer une culture de l'égalité partagée qui est un gage de
développement aussi bien qu'un enjeu d'efficacité économique